

CLÔTURE DE LA CONCERTATION

La procédure de 1^{ère} déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Thibéry a été prescrite par délibération du Conseil Municipal le 10 mai 2023. Celle-ci a pour objet de permettre la réalisation d'un projet de carrière sur le territoire communal, permettant de développer les activités directes et indirectes liées à l'exploitation des carrières, ainsi que l'économie générale de la Commune.

La délibération de lancement de la procédure, au-delà des objectifs poursuivis, est venue définir les modalités de concertation. Cette dernière est en cours et sera clôturée le 28 mars 2024.

Après clôture de la concertation du public, un bilan sera dressé et le dossier de 1^{ère} déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Thibéry sera notifié pour avis aux Personnes Publiques Associées, dont un examen conjoint sera réalisé.

Enfin, une enquête publique, dont l'organisation sera prochainement communiquée, sera diligentée et permettra aux administrés de formuler des observations. Elle portera à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU.